



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2017

L'an deux mille-dix-sept, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de METTRAY, sous la présidence de Monsieur Philippe CLEMOT, Maire.

Etaient présents :

Philippe CLEMOT, Daniel LAURENT, Béatrice JUGEL, Michel DUREAU, Chloé METAYER, Jean-Claude DUCHESNE, Emmanuel DUTAY, Renée BAPST, Catherine GARIN-LIEGE, Geneviève STRADY, Michel LE GALLIC, Sophie GUERIN-SIPROUDHIS, Bruno VIGNON.

Etaient représentés :

Nathalie SAUVEY, ayant donné pouvoir à Daniel LAURENT
Bernard BIEQUE, ayant donné pouvoir à Philippe CLEMOT
Bruno PAGEOT-NOURRY ayant donné pouvoir à Sophie GUERIN-SIPROUDHIS
Béatrice SAVIGNY ayant donné pouvoir à Bruno VIGNON

Étaient excusés : Yann THOMAS, Jacqueline GUENAULT

Secrétaire de séance : Catherine GARIN-LIEGE

Monsieur le Maire présente le remplaçant de François LE FUR, M Stéphane TAILLEBOIS.

Il est rappelé que les services étudient sous l'égide de M le Maire et de M DUTAY la réorganisation des services de la mairie suite aux départs de François LE FUR, Annie MAINEMARRE et Jessica SILVA.

Approbation du compte rendu Conseil Municipal du 27 Mars 2017

Monsieur le Maire demande si le compte rendu emporte quelques observations.

Le compte rendu est approuvé avec 13 voix pour, 4 voix contre.

Mme STRADY demande à l'opposition pourquoi elle vote systématiquement « contre » le compte rendu de la réunion précédente.

Réponse de M VIGNON : le compte rendu ne retrace pas les propos tenus au conseil et il prend notamment pour exemple de la reconstruction du pont sur la D2 et les accessibilités des voies vélo.

M LAURENT déclare qu'il s'agit du débat de la retranscription exacte ou non des échanges et que, le concernant, le compte rendu est fidèle aux échanges.

Décision Modificative n°1

M DUTAY présente la 1ere décision modificative 2017 en expliquant qu'elle a deux objets :

- La prise en compte d'une participation pour la taxe sur les logements vacants
- L'équilibre budgétaire en lien avec les travaux du regroupement scolaire.

Concernant la Taxe sur les logements vacants

Il est rappelé qu'il existe un dégrèvement pour les propriétaires qui sont taxés au titre des logements vacants s'ils arrivent à prouver que leur logement n'est justement pas vacant.

La Commune a perçu un reversement de cette taxe mais du coup, à la suite de ces dégrèvements (deux logements), et accuse un trop perçu de 910 € qu'il convient de reverser à l'administration fiscale.

Cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues (article 022) pour être inscrit à l'article « Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants ».

Concernant l'équilibre budgétaire

Il est précisé que suite au lancement du Dossier de Consultation des Entreprises, les différents lots de travaux ont été pourvus et les montants précis de ceux-ci connus. Le montant total exact à inscrire au budget à ce jour est donc connu.

Bien entendu, au fil des travaux, des plus-values ou des moins-values interviendront et pourront nécessiter des réajustements budgétaires.

Il est rappelé qu'en vertu du principe de la comptabilité d'engagement, les budgets communaux doivent respecter l'équilibre dépenses/recettes et assurer le financement de l'ensemble des engagements comptables.

C'est donc sur cette base qu'il convient d'inscrire au budget la totalité du montant des travaux et de respecter l'équilibre budgétaire par l'inscription d'un emprunt, lequel ne sera pas réalisé car :

- les travaux ne seront pas tous réalisés sur 2017,
- des subventions viendront abonder le financement.

Il est donc proposé d'inscrire un emprunt pour permettre la signature des marchés.

M DUTAY résume en précisant que la DM 1 s'équilibre ainsi :

- En fonctionnement : 910 € pour la taxe logements vacants et 6 008,75 € pour intérêts emprunt compensés par un prélèvement de 6 918,75 € au titre des dépenses imprévues ;
- En investissement : 20 595,23 € de capital au titre de 2017 et 669 404,77 € inscrits au titre de l'opération 116 « Regroupement scolaire » financés par un emprunt de 690 000 € en recettes d'investissement.

La décision modificative est approuvée à l'UNANIMITE.

Informations diverses

- Monsieur le Maire donne les informations suivantes :
 - o M et Mme LAGARDE invitent le conseil municipal le 3 ou 4 juin dans le cadre « des rendez-vous au jardin » organisés par le Ministère de la Culture.
 - o Boulangerie : Une réunion a eu lieu avec M MAURICE (boulangier à La Membrolle), les services « développement économique » et « bâtiments » de Tours Métropole Val de Loire pour évaluer la valeur des travaux à effectuer.
Monsieur le Maire ne peut s'engager sur une date mais reste confiant.
 - o Pizzeria : l'ouverture se fera en septembre. Ce retard est indépendant de la volonté municipale.
Monsieur le Maire a demandé à M DUREAU d'organiser pour le conseil municipal une visite de l'établissement durant le mois de Juin.
M VIGNON demande la raison du retard. M DUREAU explique que la puissance donnée de la cuisine était inférieure à la réalité ce qui entraîne un passage aux normes « grande cuisine ».
 - o Clos Renard : M le Maire précise que le retard est dû à un différend avec un riverain, la mairie a pris l'attache d'un conseil juridique.
La résolution du projet est en bonne voie.
 - o Zone d'activité des Gaudières : La Métropole étudie différents terrains pour l'installation d'une usine de traitement des déchets (Biomasse) ; si le choix se porte sur Mettray, il sera implanté sur l'agrandissement des 10 hectares.
C'est un projet intégralement inscrit dans le cadre du développement durable avec pour seule contrainte un trafic de camions plus important sur la D2.
Le Maire souligne un point positif, sur des enjeux éducatifs, avec la possibilité

d'organiser des visites pour les écoles.
Si le projet devait se concrétiser, M Galliot viendrait nous en parler.

- La fête des écoles aura lieu le 24 Juin. Cette année, la Maternelle et la Primaire l'organisent ensemble.
- 24 septembre : fête de St Coin
M DUREAU invite tous les Mettrayens à participer à cette fête.
- Le pont sur la D476 sera fermé du 26 juin à fin décembre 2017.
Des travaux préparatifs auront lieux à partir du 6 juin
Une réunion sera organisée entre les commerçants, les professions libérales du pôle service et la DDT.
M LAURENT précise que le pont sera reconstruit avec 2 voies voitures et 2 voies mixtes.
Avant la fermeture complète, la circulation sera alternée.
Des déviations seront faites pour Fil Bleu et le tourne à gauche rue de la Perrée sera autorisé pour les véhicules légers.
M le Maire prend la parole pour évoquer le problème des arrêts de bus.
- Mme GUERIN-SIPROUDHIS évoque la dangerosité du tourne à gauche à la Buhardière au motif de l'absence de visibilité en raison d'une haie trop haute. Elle demande s'il existe la possibilité de mettre des coussins berlinois le temps des travaux.
M le Maire posera la question au conseil départemental ; il suggère de mettre la vitesse à 50 km/h et demandera à la gendarmerie d'être présente plus régulièrement.
- Mme STRADY rebondie sur l'incivilité des gens en voiture et fait remonter la vitesse excessive dans la rue de l'Orangerie. M LAURENT informe avoir rencontré les personnes représentant le quartier. Une demande a été faite auprès du conseil départemental pour installer des compteurs de vitesse et à défaut d'impact positif il sera demandé à la gendarmerie de verbaliser.
- M VIGNON interroge sur l'état d'avancement des travaux de regroupement des écoles.
M DUREAU précise qu'ils vont commencer le 12 juin.
Durant les mois de juillet et d'août, le chantier commencera par les travaux sur l'étage de l'espace Cosélia pour créer les accueils périscolaires puis par la démolition du préau.
M VIGNON demande si toutes les entreprises ont été retenues à ce jour, la réponse est oui.
M VIGNON fait part de sa surprise car faisant partie de la commission d'appel d'offres il n'a pas été convoqué.
Il lui est répondu que sur Mettray qu'il n'existe pas de commission d'appel d'offres car celle-ci n'est pas obligatoire pour les MAPA (marché à procédure adaptée) et les marchés négociés dans la mesure où une délégation a été donnée au maire par le conseil municipal. Un rappel est fait sur les seuils des marchés publics.
M VIGNON demande à recevoir rapport d'analyse des offres.
M le Maire précise ensuite qu'une information sera faite auprès de l'école primaire via des panneaux d'affichages qui seront installés lors la fête des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h45

Fait et affiché à Mettray, le 6 juin 2017
La secrétaire de séance, Catherine GARIN-LIEGE

